



Publié 1986-12-15

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION - МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ - ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tondeuses à gazon à moteur, tracteurs de pelouse, tracteurs de jardin et de pelouse avec équipements de tonte adaptables — Règles de sécurité et méthodes d'essai —

Partie 3 : Spécifications des tondeuses à axe vertical ADDITIF 1

Power lawn mowers, lawn tractors, and lawn and garden tractors with mowing attachments — Safety requirements and test procedures — Part 3 : Requirements for rotary mowers

ADDENDUM 1

Le présent additif à l'ISO 5395/3 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*. Prévu à l'origine comme Additif 3 à l'ISO 5395/3-1981, il a été préparé comme Additif 1 à l'ISO 5395/3-1985 après publication de cette dernière en tant que deuxième édition complétée et mise à jour, par l'incorporation de l'Additif 1-1981 et du projet d'Additif 2-1983, de l'ISO 5395/3-1981.

Le présent additif à l'ISO 5395/3-1985 constitue le paragraphe 12.2 de la norme et entraîne les modifications suivantes du texte :

Page 2, chapitre 3 :

Supprimer la référence au renvoi de bas de page 3).

Page 2, chapitre 5 :

Supprimer les références aux renvois de bas de page 3) et 4).

Page 2, renvoi de bas de page 4) :

Supprimer ce renvoi de bas de page.

Page 5, paragraphe 12.2 :

Remplacer le titre et le texte existants par le titre et le texte suivants, la nouvelle figure 11 devant être placée après la figure 10 actuelle et les figures 11 à 13 actuelles devant, en conséquence, être renumérotées 12 à 14 :

12.2 Essai d'intégrité structurale des enceintes de lames, protecteurs et bacs de ramassage (voir section un, chapitres 3 et 5)

Lorsqu'un bac de ramassage est fourni avec la tondeuse, la machine doit être essayée avec et sans le bac de ramassage. Lorsque les bacs de ramassage sont vendus par le constructeur de la tondeuse comme des accessoires, ils doivent passer cet essai sur la tondeuse la plus large qui les utilise.

NOTE — Pendant l'essai, le personnel doit se tenir derrière un protecteur pour se protéger contre la projection éventuelle d'objets.

CDU 631.352

Réf. n° : ISO 5395/3-1985/Add. 1-1986 (F)

Descripteurs : machine agricole, machine horticole, tondeuse à gazon, engin horticole motorisé, règle de sécurité, essai, spécification, matériel d'essai.

© Organisation internationale de normalisation, 1986 ●

Imprimé en Suisse

Prix basé sur 3 pages

12.2.1 Équipement d'essai

12.2.1.1 Banc d'essai d'intégrité structurale (voir figure 11)

Le banc d'essai doit comprendre une plaque d'acier d'au moins 1,5 mm d'épaisseur renforçant un panneau de contreplaqué de 19 mm. La plaque d'acier doit être assez large pour s'étendre au moins à 25 mm au-delà du cercle d'extrémité de passage de lame de la tondeuse soumise à l'essai.

Prévoir, à travers le centre de la plaque et du panneau, un orifice d'arrivée d'air ayant un diamètre approximativement égal à 30 % de la longueur de la lame pour toutes les tondeuses, à l'exception des tondeuses effectuant le paillage qui peuvent avoir un orifice supérieur à 80 %. La taille de l'orifice est, cependant, limitée pour assurer une surface minimale de 30 mm autour des orifices d'éjection des projectiles.

12.2.1.2 Points d'éjection

Prévoir, pour l'introduction des tubes d'éjection, au moins huit orifices également espacés, dont deux orifices placés comme présenté en B et C (voir figure 11). Les orifices doivent avoir un diamètre approximatif de 25 mm. Ils doivent être situés de façon équidistante sur une ligne passant par le centre de l'orifice d'arrivée d'air et répartis en des points également équidistants sur une ligne passant à 25 mm à l'intérieur du cercle d'extrémité de passage de lame de la tondeuse soumise à l'essai.

Les tubes d'éjection ne doivent pas déborder au-dessus de la plaque d'acier.

12.2.1.3 Projectiles

Les projectiles doivent consister en 100 billes d'acier d'un diamètre de 13 mm et d'une dureté minimale de 45 HRC.

12.2.1.4 Méthode d'éjection

Un dispositif doit être prévu pour éjecter les projectiles avec une vitesse variable. Régler la vitesse avec laquelle la bille est éjectée de façon qu'elle atteigne une hauteur minimale de 13 mm et une hauteur maximale de 300 mm au-dessus du plan de coupe de la lame.

12.2.2 Méthode d'essai

La tondeuse soumise à l'essai doit être positionnée sur la plaque d'acier avec l'axe de la lame, D, sur le centre du panneau d'essai. La (les) lame(s) doit (doivent) être ajustée(s) au réglage de hauteur de coupe le plus bas, mais pas à moins de 30 mm.

Pour les premier et deuxième essais, la tondeuse doit être positionnée de telle manière qu'une ligne A-D à partir de l'axe de la lame, D, jusqu'au centre de l'ouverture d'éjection, A, soit à 45° à droite de la ligne B-C passant par les points d'éjection.

Pour les paires d'essais additionnelles, des orifices d'éjection supplémentaires peuvent être utilisés, ou la tondeuse peut être pivotée sur le banc d'essai.

Une centaine de projectiles doivent être divisés en lots de taille égale déterminés par le nombre de points d'éjection utilisés.

L'essai doit être effectué une fois pour chaque assemblage de lames.

Un nouveau carter de lame peut être utilisé pour chaque lame de tondeuse multilame.

Le premier lot doit être éjecté à travers l'orifice B. Le second lot doit être éjecté à travers l'orifice C.

Pour le troisième essai et les essais suivants, s'il y en a, les lots de projectiles restants doivent être éjectés à l'intérieur de chaque point d'injection restant.

12.2.3 Acceptation de l'essai

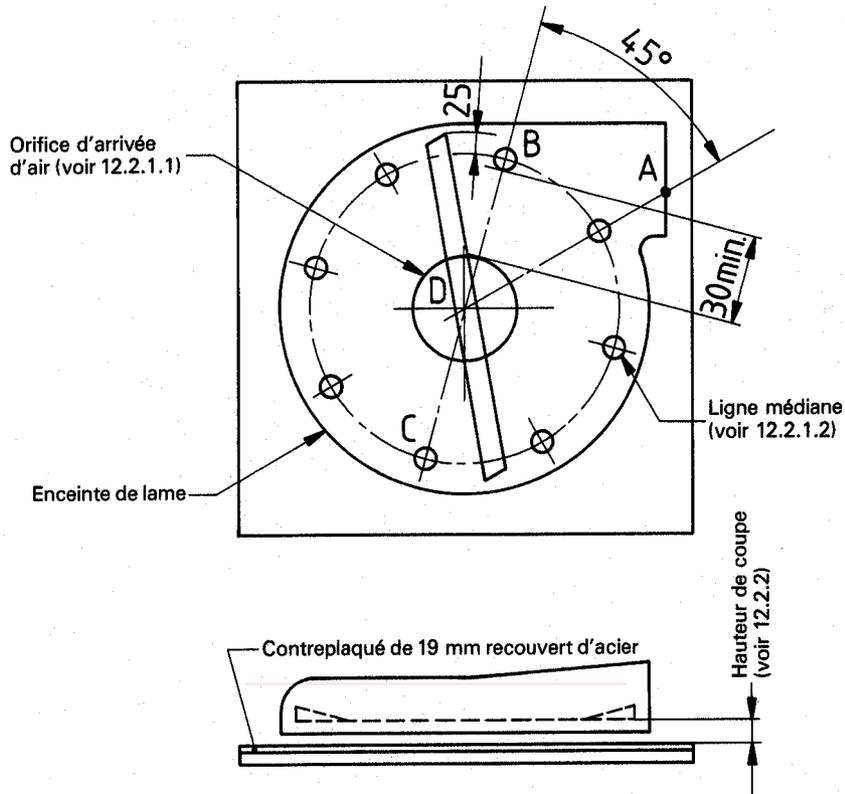
L'enceinte de lame, le protecteur ou le bac de ramassage doit être considéré comme ayant échoué à l'essai si l'un ou l'autre des cas suivants se produit :

- a) rupture permettant le passage du projectile d'essai à travers l'enceinte de lame, le(s) protecteur(s) ou le bac de ramassage;
- b) déformation de n'importe quelle partie de l'enceinte de lame, du (des) protecteur(s) ou du bac de ramassage à l'intérieur du passage de la lame;

- c) déplacement du bac de ramassage à partir de ses adaptateurs;
- d) chute du bac de ramassage à partir de sa position normale de fonctionnement.

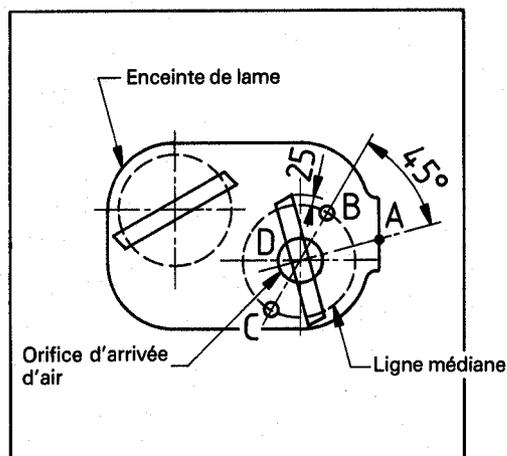
La cassure d'une enceinte secondaire, telle qu'un déflecteur interne, ne doit pas être considérée comme un échec.

Dimensions en millimètres



a) Éjection de côté

- A = Centre de l'ouverture d'éjection
- B = Premier orifice d'éjection
- C = Deuxième orifice d'éjection
- D = Axe de la lame



b) Double lame

Figure 11 — Essai d'intégrité structurale